

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 22

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : Caisse S. P. V. — *Merci !* — *Quand le député Nicod remplit son mandat.* — *La réélection périodique.* — *C'est dans le malheur que l'on reconnaît ses amis.* — *A l'honneur.* — *Dans les sections : Lausanne ; Echallens-Moudon ; Vevey.* — *Communiqué.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Aux collègues de la campagne.* — NEUCHÂTEL : *A propos du stage.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ED. VITTOZ : *De quelques invariables.* — BENJAMIN CORNUZ : *Langue romanche et géographie.* — L. GROSGURIN : *Le développement des quantités chez l'enfant.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

CAISSE S. P. V.

Cotisations 1942. — Je vous prie instamment, collègues qui n'avez pas encore payé votre cotisation, de verser 21 fr. (ch. postal II. 2226) dans le plus bref délai, de toute façon avant la fin de ce mois. Vous m'éviterez ainsi la fastidieuse besogne de préparer des centaines de remboursements, et vous économiserez la valeur des frais occasionnés par leur expédition.

Aux présidents de sections. — La S. P. V. verse cette année des secours aux veuves de collègues ayant des charges de famille. Veuillez m'annoncer, avec toutes les précisions possibles, les cas intéressant votre section.

E. ZIMMERMANN, caissier.

MERCI !

Au Comité de la S. P. V. et à son président, à la S. P. V. tout entière, nous apportons un message de profonde gratitude pour son geste de compréhension à notre égard, pour ses souhaits de bienvenue.

Vous nous avez tendu la main, premier geste d'un homme loyal. Vous avez fait le premier pas qui nous ouvre le chemin de votre cœur et nous en avons été touchés, parce que nous en avons besoin.

Membres neufs d'une société, qui est maintenant la nôtre, nous venons à vous non pas dans un esprit de mendicité, mais dans un esprit de sacrifice ; nous venons serrer les coudes avec nos anciens, grossir la cohorte de ceux qui veulent travailler au bien de leur vocation.

Vous avez saisi notre situation, vous avez répondu à notre appel. Bien plus, vous travaillez à une question qui nous tient particulièrement à cœur : les stages rémunérés. — Sachez aussi que maintenant nous sommes des vôtres et que nous sommes prêts, à notre tour, à vous prouver notre attachement en devenant des sociétaires actifs et dévoués, des

jeunes filles et des jeunes gens qui pensent plus à la qualité de l'enseignement qu'à son seul apport financier.

Au nom des institutrices et instituteurs sans poste fixe :

MARC BOSSET.

QUAND LE DÉPUTÉ A. NICOD REMPLIT SON MANDAT

Le pavé que vient de nous lancer le député radical de Granges exige de tous les collègues de l'attention et de la vigilance : l'acte inélégant et plein de méfiance du mandataire radical pourrait bien être une manière de « coup de pied de l'âne », comme nous nous réservons de le démontrer plus tard, quand nos renseignements seront complets.

En attendant, et pour la seconde fois, je demande à tous les collègues de penser qu'ils sont membres d'une famille et que cette famille est attaquée comme elle ne l'a peut-être jamais été ; c'est une question vitale qui se joue : la sécurité de générations d'instituteurs, pères et mères de famille.

Voici la motion de M. Nicod, telle qu'elle fut déposée sur le bureau du Grand Conseil, le 18 mai 1942 :

« Motion Nicod et consorts. »

» Usant de la prérogative que leur accorde l'article 29 du règlement du Grand Conseil, les soussignés demandent au Conseil d'Etat, par voie de motion, d'étudier dans le plus bref délai possible, la revision de la loi sur l'Instruction publique primaire du 19 février 1930, en particulier des articles 71 et 72 de la loi précitée, dans le sens d'octroyer au Département de l'Instruction publique et des Cultes et aux autorités scolaires communales (Municipalités et Commissions scolaires) plus de compétences pour intervenir en cas de déficiences du personnel enseignant primaire. »

Plutôt bénigne dans la forme, peu précise et assez vague, elle ne bouscule rien et laisse la porte ouverte à toutes les propositions.

Au fait, que désire notre député ? (Je dis « notre », puisque plus de la moitié des instituteurs probablement se rattachent au parti radical. Nous en reparlerons aussi.) — Ce que demande notre député pourrait se résumer en ces mots qu'un sien collègue laissa échapper dernièrement : « On veut les tenir ! » — Eh ! oui, c'est cela : un besoin d'autorité clinquante, extérieure et démonstrative : « Si le régent ne marche pas droit, on le flanque à la porte ! » Un peu de sadisme aussi : « On les tiendra ! » et comment ! puisqu'il s'agira de leur situation, de leur famille, de leurs enfants. Oui, Monsieur Nicod, vous nous tiendrez ; mais, permettez-moi de vous le répéter, ce sera sans gloire.

Si la motion manque d'envergure, son développement est un monu-

ment de basses flatteries, de lieux communs et de méchancetés. Nous avons sous les yeux le compte rendu sténographique d'un discours qui n'a pas dû consacrer la gloire de son auteur, et qui restera comme un témoin vivant de ce que l'école primaire a produit de médiocre.

Comme il est un peu long, nous ne le publierons pas ici *in extenso* ; nous en donnerons de larges extraits, de manière que chacun puisse se faire une idée de ce qu'on pense du corps enseignant dans certains milieux.

Fleurs et couronnes. — Le premier tiers de l'exposé est un panégyrique du corps enseignant, de l'école primaire vaudoise, de l'Ecole normale et de ses professeurs ; nous y trouvons aussi pas mal de flatteries à l'égard du Département ; on y parle encore de « Nous, qui voyons déjà le soleil s'abaisser vers l'horizon et qui serons bientôt de la garde descendante... », de « ... trait d'union entre le présent et l'avenir », et d'autres pensées, plus profondes encore. A côté de cela, nous lisons : « Lors d'une récente assemblée politique, un collègue député nous disait, avec beaucoup de justesse et de raison : « C'est l'école primaire qui fait la force des Allemands et ce sont les instituteurs qui ont perdu la France », et plus loin : « Les instituteurs ont en mains les leviers de commande de l'éducation intellectuelle, physique et morale de la jeunesse. Ce sont eux qui préparent ses forces nouvelles sur lesquelles nous comptons pour demain ».

Disons à M. le député Nicod que si les instituteurs ont perdu la France, les maîtres vaudois sont des patriotes qui ont travaillé pour que plus beau soit leur pays. La plus sûre manière d'imiter la France d'avant guerre, c'est de dresser l'un contre l'autre l'autorité et le corps enseignant. C'est exactement le but qu'atteindra la motion Nicod si elle entre une fois dans la voie des réalisations. Elle déclare la guerre aux régents ; ceux-ci ne l'auront pas voulue, mais, s'il le faut, ils la soutiendront féroce ment pour le plus grand dommage du pays qu'ils ne demandent qu'à continuer à servir. Si M. Nicod estime que les instituteurs ont en mains certains leviers de commande, il a manqué de sens critique en déposant sa motion.

Dans cette première partie de l'exposé, nous trouvons encore ceci : « La création d'écoles primaires supérieures a été un grand progrès pour le canton. Ces classes ont rendu et rendront encore d'incalculables services, surtout à la campagne : c'est bien là ce qui convient aux localités rurales. Leur nécessité et leur valeur sont indiscutables et indiscutées. D'ailleurs, n'a-t-on pas vu des élèves sortant de primaire supérieure réussir l'examen d'admission au gymnase sans avoir jamais fréquenté le Collège ! » Il s'agit, en effet, du fils même de M. Nicod. Nous félicitons le motionnaire d'avoir un fils intelligent. Nous pensons cependant que l'heureux père aurait pu trouver un moyen plus élégant

de prouver sa gratitude aux instituteurs ; s'il ne tenait pas à les remercier, il ne devait pas se sentir obligé de leur lancer dans les jambes un pavé de cette taille.

(A suivre.)

R. M.

LA RÉÉLECTION PÉRIODIQUE

Il est assez curieux de lire comment la presse a relaté le dépôt de la motion Nicod. La plupart des journaux ont signalé le fait sans commentaires. Certains même n'ont pas compris de quoi il s'agissait exactement et ont parlé de rajeunissement du corps enseignant et de mise à la retraite anticipée. Il n'y a guère que la *Tribune de Lausanne* et le *Peuple* qui y aient été de leur appréciation. Le dernier *Bulletin* a cité la *Tribune de Lausanne*. Voici ce qu'en dit le *Peuple* (19 mai 1942) :

« C'est un problème délicat qu'il faudra examiner de très près si l'on ne veut pas que les instituteurs et institutrices deviennent de véritables esclaves des autorités locales et des commissions scolaires sous peine de devenir leurs victimes et de se trouver un jour sur le pavé pour avoir fait preuve, par exemple, d'idées non orthodoxes ou non conformistes, ou d'une indépendance de caractère incompatible avec les susceptibilités de tel ou tel personnage influent de la localité.

» On risquerait également d'ouvrir la porte aux cabales et de les favoriser. Cette motion ayant eu l'agrément de nombreux députés, en particulier de ceux de la campagne, a été renvoyée à une commission pour étude et rapport. Il sera intéressant de connaître l'opinion du Département de l'instruction publique et celle du corps enseignant primaire. Cela promet un chaud débat. »

L'opinion du corps enseignant, elle est connue d'avance : il luttera de toutes ses forces pour faire échouer devant le législatif le projet du député Nicod.

Le fait n'est pas nouveau dans l'histoire de l'école vaudoise. En 1882, un certain député Cavin déposa au Grand Conseil semblable motion qui aboutit à faire introduire dans la loi sur l'instruction publique de 1865 deux articles ainsi conçus :

« En dehors des cas prévus, une municipalité réunie à la Commission scolaire, peut demander le remplacement d'un régent. Cette demande est adressée au Conseil d'Etat dans le premier mois qui suit le renouvellement des autorités communales. Si le Conseil d'Etat estime qu'il doit être suivi à cette demande, il la soumet au Conseil communal ou général qui décide, à la majorité absolue de ses membres, s'il y a lieu de mettre la place au concours. Dans le cas affirmatif, le régent est avisé six mois à l'avance de son remplacement. »

Le corps enseignant s'appliqua à faire supprimer ces dispositions légales. Les conférences de districts consultées en 1886-1887 en vue de la revision de la loi scolaire se montrèrent unanimes à désirer l'abro-

gation de ce qu'ils appelaient la *loi Cavin* ou *loi sur l'incompatibilité d'humeur*. La loi, révisée en 1889, n'en porte plus trace. C. G.

C'EST DANS LE MALHEUR QUE L'ON RECONNAIT SES AMIS

« La presse et la motion Nicod. »

Le dépôt de la motion Nicod n'a pas provoqué beaucoup de commentaires dans la presse vaudoise.

Signalons cependant, dans *Le Peuple*, le compte rendu de la séance du Grand Conseil, où l'auteur exprime spontanément son doute quant à la valeur de la modification proposée, tandis qu'il précise déjà certains dangers et les abus que ne manquerait pas d'entraîner l'application d'une loi mauvaise.

Dans le N° 6 du *Libéral Vaudois*, notre ancien collègue, M. le député P. Chapuis, de Lausanne, consacre un article de toute une page à la motion Nicod. Avec autorité et calme, M. le député Chapuis analyse la motion, argumente, loi scolaire en mains, et démontre les dangers de la réélection périodique. Nous reviendrons, dans un prochain numéro, sur l'excellente étude de M. le député Chapuis de Lausanne.

En attendant, il est assez piquant de constater que nous pouvons d'ores et déjà compter sur les Socialistes et sur les Libéraux. Collègues Radicaux, mes frères, qu'en pensez-vous ? Nous « saborderions-nous » ?

R. M.

A L'HONNEUR

La Société fédérale de chant fête cette année le 100^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, et en collaboration avec la Société suisse de radiophonie, elle a ouvert un concours de composition de musique chorale. 365 compositeurs de nationalité suisse y prirent part, dont 283 de la Suisse alémanique, 28 de la Suisse italienne et 54 de la Suisse romande.

Au nombre des lauréats romands nous avons le très grand plaisir de relever le nom de deux collègues : Louis Gesseney et Robert Ecoffey. Gesseney présenta quelques chœurs composés sur les paroles d'Ecoffey et obtint les prix suivants :

1^{er} groupe (chœurs d'hommes a cappella faciles et populaires) :
2^e prix pour sa composition *La Maison du bonheur*.

2^e groupe (chœurs mixtes faciles et populaires) : 2^e prix (pas de 1^{er} prix) : *On danse là-haut*.

3^e groupe (chœurs d'hommes ou chœurs mixtes plus difficiles) :
2^e prix (pas de 1^{er} prix) : *Brouillard*.

Notre ancien collègue J. Apothéloz a obtenu un 1^{er} prix dans le 4^e groupe (chœurs avec accompagnement).

Toutes nos félicitations.

Nous avons déjà signalé dans l'*Educateur* (octobre 1935) le cahier

de chants, poésies et saynètes : **Noël**, texte de R. Ecoffey et musique de L. Gesseney, qui reçut un accueil très favorable chez nos collègues romands.

C. G.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — Trois conférences seront données à la salle Tissot les vendredis 5, 19 et 26 juin, à 20 h. 30.

5 juin : Le cénacle de Devens (avec présentation de clichés et de vieux documents), par M. Cosandey, professeur à l'Université de Lausanne.

19 juin : L'œuvre pédagogique d'Ed. Claparède, par M. Rey, privat docent à l'Université de Genève.

26 juin : Calcul et dessin animé, par M. Nicollet.

Finance d'entrée : Prix unique 1 franc pour les trois conférences.

Le 26 juin, à 20 h., avant la conférence Nicollet, la section aura son *assemblée ordinaire* : Renouvellement du comité. — Réception de membres honoraires. — Communications et comptes S. P. V. — Propositions individuelles.

Chant : Lundi 8 juin à 16 h. 30 à l'Ecole des Terreaux : unique répétition de chant. Le comité compte sur tous ceux qui ont chanté soit au XXII Cantons, soit aux Promotions.

Echallens et Moudon. — Séance commune de gymnastique, après-midi de plein air ; mercredi 10 juin, à 14 h.

Rendez-vous : Corrençon, lisière du bois de St-Cierges.

Vevey. — Leçon de gymnastique, vendredi 12 juin, 17 heures ; La Tour.

COMMUNIQUÉ

Pour un renouveau de l'esprit chrétien dans l'enseignement.

Le groupe d'enseignement et d'éducation de la Ligue vaudoise organise, dimanche 14 juin à 15 h., dans la Petite salle des XXII Cantons (entrée par le Buffet de II^e) à Lausanne, une séance à laquelle il invite tous les instituteurs. Trois lecteurs, disposant chacun d'une demi-heure, y liront quelques pages des Pères de l'Eglise et quelques hymnes liturgiques. M. Ch. Favez, professeur à l'Université et au gymnase de Villamont, et M. R. Pâquier, pasteur à Bercher, ont bien voulu accepter de choisir et de lire des extraits intéressants.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

AUX COLLÈGUES DE LA CAMPAGNE

Des listes ont circulé dans les écoles urbaines pour récolter des fonds au bénéfice des « Vacances pour mères de famille ».

Vous connaissez déjà cette activité si utile de l'Union des Femmes ; vous ferez preuve de solidarité féminine en vous associant à vos collè-

gues de la ville pour soutenir cette œuvre qui permet, chaque été, à quelques mères peu gâtées par le sort, de se reposer quelques jours loin des soucis quotidiens.

Veuillez adresser vos dons au compte de chèques I. 3114 en indiquant U. I. P. G. (Vacances pour mères de famille). A. D.

NEUCHÂTEL **A PROPOS DU STAGE** (*suite*).

Les notes ¹ que j'ai consacrées à l'histoire de notre enseignement pédagogique ont été interrompues par l'invasion des événements d'ordre corporatif auquel il a fallu faire place. Je reviens aujourd'hui à nos moutons. Nous touchons du reste au terme du voyage.

En effet, au bord du chemin où nous avons vu ensevelir tant d'essais destinés à rajeunir la préparation de l'instituteur neuchâtelois, se dresse encore une croix portant la date du 11 décembre 1935. Elle rappelle le dernier effort tenté en faveur de la centralisation des études normales dans notre canton.

A la date ci-dessus, le Conseil d'Etat déposait sur le bureau du Grand Conseil un projet de loi destiné à améliorer les finances de la république. Les charges de l'assistance et du chômage avaient augmenté en raison de la crise économique du moment ; de plus la Banque Cantonale venait d'exiger de gros sacrifices pour le redressement de ses finances.

Parmi les mesures susceptibles d'alléger le budget de l'Etat figurait la création d'une école normale unique avec 4 années d'études. A côté de la culture générale, le programme comportait la formation professionnelle par le moyen d'un enseignement théorique, d'activités personnelles pratiques de stages dans les classes, de cours universitaires. L'établissement aurait son siège au chef-lieu. Une économie de 12 000 fr. était supputée en faveur de l'Etat. Le nombre des élèves serait proportionné aux besoins de l'enseignement.

Le Conseil d'Etat demandait à l'autorité législative de se prononcer simplement sur le principe d'une école normale cantonale unique, conforme aux grandes lignes indiquées plus haut. Il s'était dispensé de refaire un exposé du problème qui avait été traité à fond dans le rapport du 22 avril 1932 dont j'ai parlé précédemment, et auquel les députés pouvaient se reporter. De plus, en cas d'acceptation du principe, le Conseil d'Etat devait réorganiser l'établissement pédagogique conformément aux besoins de l'enseignement primaire. Il avait renoncé à présenter une loi de toutes pièces. A quoi bon, en effet, offrir les plans d'un bâtiment à quelqu'un qui ne désire pas un toit.

Ce fut sage car l'opinion du Grand Conseil n'avait pas varié. Dans la discussion en premier débat on entendit les mêmes discours qu'en 1932. D'emblée le thème des économies fut relégué dans l'ombre et fit place

¹ Bull. nos 2, 6, 8 10 et 16.

aux rivalités régionales. « La suppression des écoles normales de La Chaux-de-Fonds et de Fleurier, s'écriait un député montagnard, est parfaitement inéquitable. Il semble qu'on veuille décapiter La Chaux-de-Fonds tandis qu'on ménage Neuchâtel qui a déjà université et gymnase. Toutes ces mesures sont au surplus infructueuses. » Un autre conseiller ajoutait : « On ne comprendra pas au Val-de-Travers qu'on veuille sacrifier l'école normale de Fleurier qui coûte 4500 fr. par année à l'Etat, c'est-à-dire beaucoup moins que l'Ecole normale cantonale qu'on laisse à Neuchâtel. Si on arrive à l'école normale unique, il serait équitable de la placer au Val-de-Travers, en compensation de tous les sacrifices qui lui ont été imposés ».

L'orateur faisait allusion à des suppressions d'écoles professionnelles.

Renvoyé à l'examen d'une commission, le projet du Conseil d'Etat fut écarté. « En ce qui concerne l'école normale unique, écrit le rapporteur, sa création se heurte à de grosses difficultés, la fixation du siège en particulier. La majorité de la Commission estime que la solution la plus équitable, la plus avantageuse aussi pour le canton, serait de placer l'école normale de Neuchâtel sur le même pied que celles de Fleurier et de La Chaux-de-Fonds... On peut se demander d'autre part si l'Etat doit s'en remettre uniquement à des écoles communales du soin de former le corps enseignant, et s'il n'y a pas intérêt à conserver une école normale cantonale. »

On retomba une fois de plus dans l'immobilisme et notre canton continue avec celui du Tessin à préparer ses maîtres d'école en six semestres alors que les autres cantons en exigent sept ou huit.

Nous en serions réduits encore aux mêmes pauvres moyens de préparation sans l'intervention de la S. P. N.

Le 5 juillet 1939, en effet, le comité central de notre association décide de soumettre au Département de l'Instruction publique l'étude de propositions tendant à instituer le stage pratique pour les porteurs du brevet de connaissances. En sortant de l'école normale, les élèves se mettraient au courant de la tenue d'une classe. De plus nos dirigeants faisaient remarquer que « cette prolongation des études pédagogiques auraient pour effet d'atténuer dans une légère mesure le chômage qui atteint tous nos jeunes maîtres et maîtresses au terme de leurs études ».

Et plus vite qu'il ne s'y attendait, notre comité reçut satisfaction mais par une voie inattendue, celle de l'éducation nationale dont la loi fut votée le 21 novembre 1939. Elle conférait (art. 1, al. a) au Conseil d'Etat le pouvoir de prendre toutes mesures utiles pour instituer et organiser le stage obligatoire en vue de la formation professionnelle des candidats à l'enseignement porteurs des titres ou diplômes requis par la loi.

Grâce aux renseignements très complets que M. William Bolle, inspecteur, a bien voulu me communiquer, nous verrons prochainement comment cette nouvelle institution a été organisée et ce qu'on peut en attendre.

J.-ED. M.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DE QUELQUES INVARIABLES

Ce n'est pas en tant qu'Invariables qu'ils m'intéressent ; et, si je les rapproche, ce n'est point en vue d'une étude grammaticale, mais parce qu'ils se ressemblent par l'abondance de leurs fonctions.

On dit en France : mon chapeau est pendu **après** un clou, nous sommes *après* à scier du bois ; cette préposition connaît une richesse d'emplois, conformes aux dictionnaires, dont nous n'avons pas idée de ce côté du Jura. Et il ne s'agit pas là de créations récentes populaires : Molière déjà, dans les *Fourberies de Scapin*, fait dire à l'un de ses personnages : je suis *après* à m'équiper ; Maeterlinck : qu'est-ce qui pend *après* les branches ? R. Bazin : vous attendez *après* la clé ? Et, d'un faucheur : il attend comme moi *après* les foins du château. Alors, nous aurions peut-être tort de nous moquer du petit Bernois « qui allait *après* du beurre » ; et du paysan qui expliquait : « il faudrait remettre des tuiles, mais on n'a pas le temps d'y aller *après* » ; et nous aurions certainement tort de nous moquer du Parisien « dont le piolet pendait *après* son bras ».

Tout aussi riche d'emplois, la préposition **pour** ; retenons-en seulement quelques cas, dont les premiers sont contradictoires, et dont les autres peuvent causer des équivoques : on l'a appelé pour travailler (but), et : on l'a puni pour n'avoir pas travaillé (cause). — « Je ne connais, pour avoir contesté cette supériorité de Loti, que Maupassant » (Brunetière). — « Des gens qu'on avait connus jadis pour mendier » (U. Olivier). — « J'ai pris cette canne pour piolet ; — j'ai pris cette canne pour toi ; — j'ai pris cette canne pour la mienne », etc.

Je viens d'employer **seulement** dans son acception ordinaire. Mais il signifie autre chose dans le cantique fameux : « Que Dieu se montre *seulement* » ; et dans ces deux phrases, plus populaires que littéraires, et qui ne diffèrent que par l'intonation : « viens *seulement* », c'est-à-dire : sans crainte ; et « viens *seulement !* » c'est-à-dire : si tu l'oses. Autre chose encore dans : si *seulement* je le savais.

Mêmes écarts de significations pour **déjà**, dont certaine partie de la Suisse romande fait un usage abusif : « ça veut déjà bien aller ». Quelle différence entre : il est déjà tard (emploi normal), et l'interrogation de tournure provinciale, mais si fréquente : « comment s'appelle-t-il déjà ? » ou : « que faisait-il déjà ? » (Jean Rameau). — Autres cas, plus littéraires : « pour y prétendre, il faut une figure déjà jolie ? » (comment le traduire ici ? au vrai, signifie-t-il quelque chose.) ? — « Je n'aime pas les blondes. — Elle n'est déjà pas si blonde ». — Il reviendra déjà, dit la mère. — Dans un journal : « commençons *toujours* par cette question ; ce ne sera *déjà* pas si facile ».

* * *

Ici, je fais coup double, grâce à ce bizarre **toujours**. C'est à peu près le même que dans « viens toujours », synonyme de mon premier « viens seulement » ; il faut l'interpréter par « viens donc ». — Mais non pas dans : « c'est toujours autant de fait ; c'est toujours ça de gagné » ; ou dans cette phrase citée par Littré : si je n'ai pas réussi, j'ai toujours fait mon devoir (du moins), et dans celle-ci qui est de Brunetière : « voilà toujours un premier point. »

Peut-être tout cela est-il admissible, ou du moins inoffensif ; tandis que ce n'est pas le cas de la *synonymie* que l'on établit très fréquemment avec *encore* : voilà trois jours qu'il est rentré, il est toujours fatigué ; — « son père est toujours malade » n'a point le même sens que « encore malade » ; et cette confusion est sans doute courante « depuis toujours », puisque nous en trouvons, entre autres, un exemple bien connu dans l'*Iphigénie* de Racine : « embrassez votre père, il vous aime toujours ».

Je ne m'excuse pas de traiter longuement le cas de cet adverbe, puisqu'on le sert à tant de sauces diverses. Le *depuis toujours*, que je viens d'employer, doit être de création récente : il répond au très ancien *pour toujours* : logiques tous deux. Voici qui est très nettement néologique : « pour le *toujours* humain, c'est-à-dire pour jusqu'à la mort » (Loti). — Mais « Venez *toujours*, — c'est toujours autant, — on peut toujours essayer » : tout cela est depuis longtemps passé dans le langage courant, et même dans la langue littéraire.

Les Dictionnaires enregistreront-ils des singularités comme celles-ci ? « On sait toujours que les ouvriers de cette usine ont adhéré à la grève » ; — « où mettrons-nous les chevaux ? pas dans la commode, toujours ! » (T. Combe) ; — « donnez-moi votre sac, qui vous alourdit toujours d'une soixantaine de livres » (A. Dumas) ; — « Ça lui convient-il ? — Ça lui convient aujourd'hui, toujours ». (Gyp) ; — « Cette voiture, c'est rudement attelé, toujours » (idem).

On l'a dit depuis longtemps : il faut distinguer la logique linguistique, de la logique tout court !

* * *

Voyez plutôt quand on parle de « résultats **assez** bons », d'une élève « qui travaille *assez bien* », cela devrait signifier que l'on ne saurait exiger davantage ; mais non : depuis longtemps, ce *assez* est synonyme de *moyen*, même de *médiocre*. — Non moins souvent, nous donnons à *assez* le sens de *plutôt* : « la récolte est d'un rendement assez faible ; — l'impression est assez défavorable » ; — j'ai même relevé ce rapprochement cocasse : « un salaire assez insuffisant » ! — Nous allons plus loin encore, et usons de cet adverbe avec une ironie plus ou moins consciente : « ces charlatans faisaient payer leurs drogues assez cher : — son absence est assez gênante, nous ne pouvons rien faire sans lui ».

— Dans ce cas, le paysan vaudois corse encore l'expression en *bien assez*, qui devient une manière de superlatif ; quand il a dit : « tu m'en-nuies bien assez », gardez-vous d'insister !

(Puisque nous parlons du Vaudois, notons ceci : on est allé jusqu'à prétendre que cet adverbe convient particulièrement à sa crainte de se compromettre ! Or l'un de nos écrivains populaires, U. Olivier, en use en effet d'une manière qui deviendrait lassante, si elle n'était parfois amusante : il a de nombreux *assez souvent*, qui fleurent le terroir ; mais quand il vous montre « Louise rentrant du marché avec *assez d'argent* » (manifestement pour *beaucoup de*), c'est aux Belges que vous pensez : ta dictée a assez bien de fautes ; j'ai apporté assez bien de pommes !)

Les avatars du mot **jamais** sont curieux à suivre chez nous. Que, dans la réponse à une question, il ait absorbé la valeur négative de *ne* c'est entendu, et c'est ancien ; voilà des siècles que l'on dit : « Y es-tu allé ? — Jamais ». Il n'en a pas moins conservé son sens de *une fois : parfois* : « si jamais on m'y reprend... ; » ou le sens de *auparavant* : « l'orage se déchaînait plus violent que jamais ». Seulement, chez nous, on en abuse, disant : « si jamais vous avez besoin de moi », dans des cas où il est inutile ; et même : « si jamais vous êtes libre ce soir », pour dire : « contre toute attente ». J'ai relevé : « si jamais je ne viens pas, tu penseras que je suis empêchée ». Voilà des commentaires bien longs : c'est qu'on entend si souvent chez nous *ce malencontreux jamais* !

Le cas de **avec** est différent de tous les précédents : ce n'est pas par le nombre et la diversité des emplois qu'il appelle l'attention, mais par l'abus que nous en faisons, soit dans une description, un portrait *a*) ; soit en le substituant à « au moyen de » ou même à *de* *b*) ; soit en le glissant là où il est inutile *c*). Exemples :

a) « C'était un vieillard, avec un nez aquilin ; admirez ce château avec ses quatre tours ; — tu vois cette dame, avec sa robe verte ». Dans tous ces cas, mettez l'article précédé de *à* : au nez aquilin.

b) « Il avait dessiné, avec du charbon, un soldat ; — elle m'a salué avec la main ; — nous avons soupé avec du lard (un facétieux disait : avec des huîtres) ». — Mettez : au charbon, de la main, de lard.

c) « Il est rentré avec sa faux sur l'épaule, et il est tombé avec la tête en avant ; — n'entrez pas avec le chapeau sur la tête et avec les mains dans vos poches ». — Ici, supprimez *avec*.

M'arrêterai-je une fois de plus aux sottises que nous fait commettre la survivance du **ne** dit dubitatif, ou explétif, et des confusions qu'il provoque ? Trois exemples seulement : « le val Onsernone n'est pas assez coupé du monde *pour ne rien ignorer* de l'industrialisme moderne » ; — *Défense de ne pas* déposer des matériaux sur ce terrain » (cité par L. Clédat, dans sa Grammaire raisonnée). — Mais Jules Lemaître a

écrit intelligemment, sans le trop fameux *ne* : « le fait est plus rare qu'on croit ».

* * *

On nous tançait vigoureusement jadis quand il nous arrivait — fréquemment — d'employer comme adverbess *avant*, *après*, *depuis*, il fallait dire *auparavant*, *ensuite*, *dès lors*. Et pourtant les Dictionnaires nous donnaient raison, en en citant des exemples littéraires, qui remontent jusqu'à Corneille et Molière ; quant aux écrivains du 19^e et du 20^e, ils ne se privent point de cette facilité, et disent : « je ne l'avais jamais rencontré avant ; — tu t'expliqueras après ; — nous nous sommes vus souvent depuis ».

Si je m'arrête à ce cas, c'est que je sais que beaucoup de maîtres d'école persistent à ne pas admettre cette construction, déclarant que ce sont là des prépositions, qui doivent donc être suivies d'un complément, et non des adverbess, le dit étant sous-entendu. N'oublions pas que ces « transferts grammaticaux » sont fréquents ; et gardons-nous, quand le sens d'une phrase est clair, d'être plus royaliste que le roi, et... plus sévères que l'Académie !

De trois autres adverbess employés de façons bizarres, un exemple seulement pour chacun : « Je ne sais *pas trop* les distinguer les uns des autres, et je ne vois *pas trop* pourquoi ce serait nécessaire » (Loti).

Tu arrives bien tard, *par exemple*.

Je n'ai pas compris ses explications ; *enfin* c'est égal, etc., etc.

* * *

Resterait un chapitre, intéressant surtout au point de vue psychologique : l'emploi des « gros adverbess », soit dans la conversation familière, soit dans la littérature. Des adverbess trop « gros » — d'ailleurs interchangeables, puisqu'on en use en dépit du sens et du bon sens — qui deviennent des sortes de superlatifs, mais qui, par là même, perdent bientôt de leur valeur expressive. C'est le *furieusement* et le *terriblement* du temps de Molière ; c'est le *rudement* que nous venons de rencontrer chez Gyp ; c'est le *littéralement*, qui fait dire tant d'idioties : « il a littéralement bu tout l'or de son héritage » ; — c'est le *excessivement* de « ces fleurs sont excessivement belles ». Et tant d'autres. Mais je vous renvoie aux notes des éditions classiques, puisque mon article est déjà... douloureusement long.

ED. VITTOZ.

LANGUE ROMANCHE ET GÉOGRAPHIE

Le peuple suisse, il n'y a pas très longtemps, a décidé que la langue romanche serait désormais « langue nationale ». Deux choses importantes ont été laissées dans l'ombre, malgré toutes les discussions et les articles de journaux sur ce sujet : 1^o De quelle langue s'agit-il ? du surselvien de l'Oberland (Surselva), du bas ladin d'Ardez ou de Schuls, du

haut ladin de St-Moritz ou de Bevers, ou du langage de l'Oberhalbstein, de Tiefencastel ou de Bergün ? En fait, on n'a pas pensé à l'un d'eux plus particulièrement, mais à l'ensemble de ces langages, symbolisé en quelque sorte par l'expression « romanche ». 2° Quel est l'effet pratique de cette décision ; en quoi consiste exactement la vertu de « langue nationale ? » Le romanche n'est pas devenu « langue officielle » de la Confédération et celle-ci ne s'astreint pas à traduire tous les documents, lois, décrets, ordonnances, etc...., en romanche. Le sens de cette votation était au fond presque uniquement moral. Le peuple suisse a déclaré par là qu'il considérait les langues romanches comme partie intégrante de son patrimoine « culturel », comme on dit de plus en plus. Il témoigne du désir que ce patrimoine subsiste et soit transmis intégralement, pour autant que les injures des temps ne l'aient pas atteint ; il ne désire pas le voir disparaître ni diminuer, et affirme ne rien faire dans ce but. Mais l'école peut-elle faire quelque chose pour témoigner sa sympathie à nos compatriotes dans ce domaine si particulier ? Vraiment on ne voit pas bien où ni comment, si ce n'est à la leçon de géographie, où le maître peut faire ressortir l'attachement de ces gens à leur langue, l'amour et le zèle qui leur a permis de créer une littérature dans leur dialecte, d'y traduire la Bible, ou les cantiques, la ténacité avec laquelle ils persistent à employer la langue de leur cœur, alors qu'ils doivent nécessairement en apprendre deux ou trois autres dès qu'ils veulent parvenir à une instruction un peu plus développée. Nos maîtres primaires supérieurs parleront avec admiration à leurs élèves de leurs camarades des Grisons qui, dès l'entrée en classe primaire supérieure, reçoivent tout ou presque tout l'enseignement en allemand, mais continuent à parler le romanche qu'ils n'abandonneraient pour rien au monde.

Il est encore un point, où nous nous devons de témoigner notre respect à nos compatriotes de langue romanche. Nos cartes de géographie et nos manuels donnent la nomenclature des Grisons en allemand. Nous ne savons pas le romanche, soit ; mais quand on se juge incapable de prononcer un nom dans une langue étrangère, on le prononce conformément à la phonétique de sa langue maternelle à soi, ou bien on le traduit. On dit Bâle au lieu de Basel, et Londres au lieu de London, et c'est très bien. Mais que dire du procédé qui consiste à prononcer un nom d'une langue étrangère dans une autre langue également étrangère et même plus étrangère à nos habitudes linguistiques. Que diriez-vous si les Tessinois se mettaient à appeler les lieux vaudois par leur nom allemand et si leur manuel de géographie parlait de Vaadtland, Peterlingen, Ifferten ou Vivis ? Vous crieriez au scandale, voire à la trahison et penseriez : Passe encore que les Tessinois « nous » appellent à l'italienne, mais à l'allemande, non. C'est pourtant ce que nous faisons pour les noms romanches. Nous avons, il est vrai, francisé

très judicieusement, comme c'est notre droit, Chur, Cuera en Coire, et nous parlons de l'Engadine et des Grisons, mais nous nommons à l'allemande une foule de lieux où personne ne parle l'allemand. Si encore le nom allemand était plus facile à apprendre ; c'est rarement le cas, disons plutôt jamais. Lorsque le nom de lieu présente un sens (ce qui en facilite beaucoup la mémorisation), ce sens reste caché à la plupart de nos élèves en langue allemande, il est souvent transparent en romanche.

La vallée de la Julia entre Tiefencastel et les cols du Julier et du Septimer est nommée sur nos cartes : Oberhalbstein. Ce nom est-il facile à prononcer, les enfants comprennent-ils le sens et la composition du mot (Oberhalb — au-dessus de ; Stein (la pierre, le rocher). Le nom romanche (car on parle romanche dans toute la vallée, sauf quelques-uns des habitants de Bivio qui parlent italien), est Sursès, traduisez Sur le Scex. Ne serait-il pas plus simple de faire apprendre Sursès ou Sur le Scex que Oberhalbstein ? De même le nom romanche de l'Oberland (grison) est Surselva (Sur la forêt) qui a l'avantage de ne pas introduire de confusion avec l'Oberland bernois. Pourquoi appeler Münsterthal le Val Mustair, Ofenpass le col d'Il Fuorn, ou du Fourneau (il s'agit d'un haut-fourneau !) Münster, village — Mustair ; Tiefencastel — Casti, Ilanz — Glion (prononcez Lionne).

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'attarder au nom romanche des localités bilingues ni à celui des localités que l'industrie hôtelière et la renommée sportive ont fait connaître sous leur nom allemand. Remarquons toutefois que Saint-Moritz constitue un barbarisme ; pourquoi ne pas prononcer à la française Saint-Maurice (en Engadine) ou alors, à l'allemande, Sankt-Moritz, ou enfin à la romanche San Murezzan ; le mélange d'une forme française, Saint, et d'une forme allemande Moritz, est ridicule.

Plaidons encore la cause de deux toponymes : Adula (italien) pour Rheinwaldhorn et Sardona, nom du massif dont on fait souvent apprendre un sommet insignifiant : les Graue Hörner.

Je crois avoir passé en revue les noms qui intéressent l'école primaire et même l'école primaire supérieure et l'école secondaire.

Tant de bruit pour si peu de chose, cinq ou six noms ! Mais il s'agit d'une affaire de sentiment et quand il s'agit du cœur les plus infimes détails ne sont pas indifférents.

BENJAMIN CORNUZ.

LE DÉVELOPPEMENT DES QUANTITÉS CHEZ L'ENFANT

(Suite)

A propos de la confusion poids-volume, l'auteur relève sous un jour très vif la formation de la logique : il s'agit de faire une boulette d'argile de même poids qu'un bouchon donné. Au début, l'enfant fait une boulette aussi grosse que le bouchon ; une fois la boulette équivalente trouvée, on la met de côté.

On coupe alors le bouchon en ses deux moitiés et l'on demande une boulette de même poids qu'une moitié. L'enfant retombe dans l'arbitraire : cette seconde boulette, il la fera parfois aussi grosse que la première. L'idée de prendre la moitié de la première pour constituer la seconde n'est mûre que vers 9 ans. De même quand il s'agira du quart du bouchon.

L'opération qui consiste à prendre la première boulette comme unité a un caractère arithmétique. Mais il s'agit ici d'une métrique concrète, sans symboles numériques. Rappelons à ce propos que l'action de compter... un... deux... trois... quatre... peut fort bien ne pas recouvrir la notion de nombre.

* * *

Citons encore ces trois intéressantes expériences :

a) A, B, C, sont des plaques de même poids, A et B en laiton ; C en plomb, plus petite, cela va de soi.

On constate $A = B$ et $B = C$; la déduction $A = C$ n'apparaît que vers 7 ans.

b) D, E, F, H, sont des plaques de même poids, les trois premières en laiton ; H en plomb, plus petite cela va de soi.

On constate $D = E = F = H$; la déduction $D + E = F + H$ n'apparaît que vers 9 ans.

c) Deux bocaux de verre égaux, avec une même hauteur d'eau ; A, B, C, D sont des cylindres égaux, les trois premiers en aluminium ; le dernier en plomb, plus lourd, cela va de soi.

Exemples d'affirmations de l'enfant (6 ans et demi) avant l'immersion :

A couché et B vertical ne produiront pas la même montée de l'eau !
D fera monter l'eau plus que A, car il est en plomb !

Nous en passons. A ce stade, l'enfant est « imperméable à l'expérience ». C'est vers 11 ans que l'abstraction « volume » (la place offerte, sans l'occupant) et le fait concret « poids » se dissocient. La loi est découverte : le volume de l'eau déplacée équivaut au volume du corps.

* * *

Au cours des interactions entre l'activité mentale et l'expérience, la pensée déductive recrée simultanément la réalité, sous la forme réversible qui lui permet de remonter aux états antérieurs et de prolonger même le réel. C'est lorsqu'il découvre cette réversibilité que l'enfant devient capable d'expliquer et de déduire, par exemple quand il conçoit le retour au morceau de sucre par la compression des corpuscules, ce qui implique conservation. La mesure des quantités prend alors un sens, car que signifierait la mesure au moyen d'une unité qui se modifierait en cours de route ? Il est donc vain de parler à l'enfant d'unités métri-

ques (mètre, litre, kilo...) aussi longtemps qu'il oppose ses vues phénoménistes, égocentriques, à la nécessité de ces principes.

Lorsque l'auteur, dans un incessant mouvement de contrôle, revient aux résultats antérieurement formulés, c'est pour nous les montrer exactement insérés et jouant leur rôle dans les aboutissements convergents de ses analyses.

* * *

Pour terminer, ajoutons quelques réflexions que nous inspire cet ouvrage.

En cherchant à quel degré les deux principes — conservation et réversibilité — existent chez chaque enfant, l'Ecole pourra fonder rationnellement la notion de nombre et son emploi. A cet égard, l'œuvre de M. J. Piaget inspirera sans doute des moyens faciles, et ses indications sur les stades précisent l'âge auquel sont comprises les quantités.

En mathématiques, en physique, on soulignera la présence constante de deux principes. Paul résout une équation du premier degré à une inconnue ; on lui demande ce que subira la solution si l'on multiplie chaque terme de l'équation par 3. Paul répond que la solution sera multipliée par 3 ; il n'a pas d'idées sur la conservation. Il croit que sur un axe, les deux sens, positif et négatif, ont une origine donnée ; il ne saisit pas la réversibilité générale qui sied ici ; les deux sens ne débutent pas à une origine donnée, ils débutent partout.

Sur un point, le calcul de la dérivée trouvera une image dans la transformation qui va du morceau de sucre au granule qui décroît, sans devenir inexistant. Dans l'explication de ce calcul, l'accroissement de X tend vers zéro, mais ne l'atteint pas (s'il l'atteignait, l'explication elle-même s'effondrerait), laissant à la hardiesse de l'esprit déductif le soin de conclure — au delà du hiatus — par la valeur finie de la dérivée.

Les réactions de l'enfant dans le domaine expérimental, inattendues et souvent singulières, échapperaient à notre connaissance si M. J. Piaget n'avait jeté sur elles une vive lumière. C'est dire combien est attachante la lecture de l'ouvrage qui vient d'être offert à l'attention des éducateurs.

L. GROSGURIN.

LES LIVRES

Living English, Edition B, par F. L. Sack, A. Francke, éditeur, Berne.

Un premier volume de Living English du Dr F. L. Sack est déjà employé avec succès dans l'enseignement élémentaire de l'anglais. L'édition B qu'on nous présente aujourd'hui est destinée à l'enseignement secondaire. Edifié sur les mêmes bases que le premier livre paru, ce nouveau volume rendra les mêmes services à ceux qui initient les jeunes gens de langue allemande à l'étude de l'anglais.



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

Ecole cantonale et Ecole normale des instituteurs Porrentruy

Par suite de décès, une place de professeur de dessin est mise au concours. Brevet exigé : diplôme pour l'enseignement du dessin dans les écoles secondaires et les gymnases.

Traitement (environ fr. 6500-10 300, plus allocations de renchérissement), droits et devoirs selon les lois, les décrets et les règlements actuellement en vigueur. Les Directions des Ecoles cantonale et normale se mettent à disposition pour tous renseignements.

L'entrée en fonction est fixée au 1er septembre 1942.

Les inscriptions sont à adresser jusqu'au 15 juin 1942 à la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne.

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Les examens d'admission pour l'année 1942-1943 commenceront : le jeudi 2 juillet, à 7 h., pour la classe de III^e ;

le vendredi 10 juillet, à 7 h., pour les classes de Ire, IIe, IV^e et V^e ;

le vendredi 10 juillet, à 8 h., pour les classes de VI^e.

Age requis pour l'entrée en VI^e : 10 ans révolus au 31 décembre 1942.

Inscriptions jusqu'au 24 juin pour la III^e ; au 6 juillet pour les autres classes. Présenter acte de naissance ou livret de famille, certificat de vaccination et livret scolaire.

Ouverture de l'année scolaire 1942-1943 : lundi 31 août, à 14 heures.

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'*Educateur* et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13
LAUSANNE

Asile rural vaudois d'Echichens

Assemblée générale

Samedi 13 juin, à 15 h. à l'Asile : Ordre du jour statutaire.
Le Comité.

VACANCES

2 jeunes gens de 17 ans cherchent pour les vacances, au mois de juillet et d'août, une place dans une famille pour se perfectionner dans la langue française. Vie de famille désirée.

Offres : M. Müntener, Rangierarbeiter, Sütli, Buchs St-G.



« Winterthur » Société d'Assurance sur la Vie

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

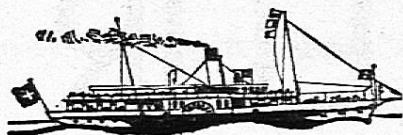
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable, pour le bateau seulement, ou aller en bateau et retour en train - Abonnements kilométriques - **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) Fr. 15.-.

Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne**, tél. 2 85 05, ou au **Bureau de la Compagnie à Genève**, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09.

CHATEAU D'ORON

FORTERESSE DU XIII^e SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. — Restauration sur demande. — Grande salle pour sociétés. — Prix spéciaux pour écoles.

Lausanne - Le Carillon

PLACE CHAUDERON

Grands Restaurants et Tea-Room
sans alcool

Arrangements pour sociétés et écoles

Téléphone 3.32.22

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS-BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.), site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes. Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes.

Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.

Arrêt chemin de fer: Barbolesaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

LAUSANNE

André Oyex

Prix spéciaux pour
Cours d'écoles

Buffet de la gare C.F.F.

Grandes et petites salles